

LE SAVIEZ-VOUS ?

Cette année, vous pouvez compléter votre cotisation Adhérent ou Bienfaiteur par une **contribution Solidarité** d'un montant libre de 10€, 20€, 30€ ou plus à votre convenance. **Vous bénéficierez pour cette contribution d'une réduction d'impôt de 66%.**

Optez pour le prélèvement automatique vous permet si vous le souhaitez de **régler votre cotisation en 3 fois sans frais ou jusqu'à 10 fois sous conditions ***

La cotisation + s'ajoute à votre cotisation pour toute intervention du service conseil et défense, elle est gratuite pour les adhérents ayant 10 ans d'ancienneté.

M. / Mme (*rayez la mention inutile*) Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal – Ville :

Tél. (*et/ou*) Port. :

Courriel :

- J'autorise la FNATH, association des accidentés de la vie à utiliser mon adresse e-mail afin de me communiquer des informations sur les différents rendez-vous de l'association (Assemblée Générale, grandes manifestations, ...) et les offres et avantages liés à mon adhésion

Renseignements généraux : (*à compléter par la FNATH en tenant compte des codes fichier*)

Situation familiale : Nb d'enfants : Date de naissance :

Profession :

Motif d'adhésion :

Organisme social :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association ainsi qu'au secrétariat de la Fédération. Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de notre Délégué à la Protection des Données par mail : dbo@fnath.com ou par téléphone au 04 77 49 42 42

OUI, je souhaite adhérer à la FNATH pour l'année 2020

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal – Ville :

Port. :

Tél. :

Courriel :

Adresse (si changement) :

- Carte :** Adhérent 58,50 € Bienfaiteur 101 €
 Cotisation+ 240 € (elle ne peut être vendue seule)
 Contribution solidarité: €
(montant libre à votre choix – ne peut être vendue seule)

- Règlement :** Par CB sur mon espace adhérent fnath.org
 Par chèque
 Par prélèvement automatique

Optez pour le prélèvement automatique en trois fois sans frais de votre cotisation et remplissez le document figurant au verso. Le paiement par prélèvement automatique est obligatoire pour les bénéficiaires d'un contrat AXA ou de la mutuelle MATH Prévaris.

A retourner à:

FNATH Association des accidentés de la vie
47, rue des alliés – CS 63030
42030 – SAINT-ÉTIENNE CEDEX 2

**Merci de remplir l'autorisation
de prélèvement au dos.**



